

COMMUNE DE RIVIERES

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 042/2026

Séance du 08 juillet 2026

**Date de la
convocation : 03/07/26**

**Date d'affichage :
03/07/2026**

L'an deux mille vingt-six, le 8 juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

Présents : ANTOONS Benjamin, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Marjorie, CHAPERON Hervé, DON Daniel, FERRET Myriam, FRAYSSE Jean-Michel, HERIN Christophe, PRIOUL Pascale, RAYNAL Laury, SIEURAC Sandrine (arrivée à 20h10).

Absents : CASAGRANDE Hervé, CORTESE Kelly.

Absents excusés : CHOPO Guy, SOLAGES (de) Hervé.

Procurations : SOLAGES (de) Hervé à HERIN Christophe.

Secrétaire de séance : FERRET Myriam.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	15	12	

Objet : Demande de subvention DETR et Département - Opération « Cabinet médical + 1 logement associé et dédié aux médecins »

Suite à l'approbation du lancement de projet « Construction d'un cabinet médical + 1 logement associé et dédié aux médecins », faisant démarrer l'opération Aménagement du cœur de Bourg, la commune souhaite déposer un nouveau dossier DETR pour l'année 2027.

Le programme déposé sera le suivant : « Construction d'un cabinet médical + 1 logement associé et dédié aux médecins ».

Le coût de l'opération est le suivant : 712 413€ HT (Cabinet médical) + 156 093€ HT (logement) = **868 506€ HT**

La DETR déposée en 2025 ayant été repoussée par l'état, un nouveau dossier a ensuite été déposé au titre de la DETR 2026, s'en suit ici sa demande de complément modifiant l'objet et les taux selon le plan de financement prévisionnel suivant :

	Plan de financement		
Partenaires	Dépenses (HT)	Recettes	%
Travaux	868 506.00€		
Etat DETR		305 000.00€	35.12%
Conseil Départemental du Tarn		220 000.00€	25.33%
Fonds de concours		10 404.14€	1.20
Commune (autofinancement) dont loyers : 1 855€/mois sur 10 ans, (soit 222 600,00€)		333 101.86€	38,35%
Total	868 506.00€	868 506.00€	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Date de transmission de l'acte: 13/07/2026

Date de reception de l'AR: 13/07/2026

081-218102259-DE_042_2026-DE

A G E D I

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide le coût d'opération pour le projet « Construction d'un cabinet médical + 1 logement associé et dédié aux médecins » et le plan de financement prévisionnel présenté

Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2027 et du Département (déjà acquis par l'Agglomération au titre des Fonds de Concours).

Où cet exposé, Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux demandes de subventions correspondantes, auprès des différents partenaires
- **DONNE** l'autorisation au Maire de signer tout document relatif à ce dossier

Adopté à l'Unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Christophe HERIN.



L'Adjoint au Maire
FERRET Myriam.

